

AVIS DE COURSE

TOUR DE CHAUSEY Yacht-Club de Granville 14 Juin 2025 (FP 13h30 / OP 19h19) Grade 5A - Baie de Granville

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES :

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV 2025-2028)*
- 1.2 - Les règlements fédéraux,
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre les heures légales du coucher et du lever du soleil.
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile.
- 2.1 **Les IC seront disponibles au plus tard le Jeudi 12 Juin 2025** au secrétariat du YCG et sur le site => <https://yachtclubgranville.com/regates-2025/>

3 COMMUNICATION :

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse suivante :

<https://yachtclubgranville.com/regates-2025/>

- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION :

- 4.1 La compétition est ouverte aux :

- Monocoques Osiris habitable de classe A, B, C, D, R1, R2, R3, R4, L,
- Multicoques habitables Jauge multi 2000,

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1 a. Pour chaque concurrent ; être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- 4.3.2 **Pour le bateau :**

- le certificat de jauge OSIRIS ou Multi 2000 valide.

- 4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur : <https://yachtclubgranville.com/regates-2025/> onglet « inscription courses via Axiomes.

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 **DROITS À PAYER :**

Régate : 30 € / bateau.

Repas des Equipages : 15 € / personne, coureurs et accompagnants.

8.1 **Samedi 14 Juin**

- RDV à 9h00.

- Heure du premier signal d'avertissement: 10h00.

- Remise des prix: 20h00.

- Repas des Equipages au club: 20H30 suivi d'une soirée musicale.

9

CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT :

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 **ZONE DE COURSE :**

11.1 Voir « Annexe A » Baie de Granville.

12 **LES PARCOURS**

Les parcours proposés seront des parcours côtiers ou construits. Ils seront précisés dans les Instructions de course (IC).

13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ :**

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 **CLASSEMENT :**

14.2 1 seule course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.5 Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps.

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

ANNEXE Zone de course:

